
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 17 septembre 2024, 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Pierre Bourget
Renée Thiboutot

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Christian Côté
Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière intérimaire	Sylvie Lafleur
Directeur des services techniques	Jean-Sébastien Fecteau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2024-243

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024

Résolution no 2024-244

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2024-245

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver les demandes suivantes :

Aide financière à l'organisme Regroupement des artistes en arts visuels d'Abitibi-Ouest (RAAVAO) : 2 000 \$

Reconnaissance d'organismes : Regroupement des artistes en arts visuels d'Abitibi-Ouest (RAAVAO)

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 15-2024 Règlement établissant un programme de revitalisation pour certains secteurs

Par la présente, Monsieur Steve Fontaine,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement 15-2024 établissant un programme de revitalisation pour certains secteurs;

Dépose le projet de règlement établissant un programme de revitalisation pour certains secteurs.

4.2 Adoption du Règlement 14-2024 sur l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire

Résolution no 2024-246

ATTENDU QUE le 10 juin 2022, la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation a été sanctionnée;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et les villes, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales sur tout ou partie de son territoire;

ATTENDU QUE le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis doivent être déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu de ce droit de préemption, la Ville peut, lors de la vente d'un immeuble spécifiquement désigné, s'en porter acquéreur au même prix et conditions prévues à l'offre d'achat d'un tiers;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles désignés seront avisés de l'assujettissement de leur immeuble à ce droit;

ATTENDU QU'Avis de motion et projet de règlement ont été adoptés lors de la séance du 13 août 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville détermine par règlement le territoire sur lequel son droit de préemption peut être exercé;

QUE l'avis d'assujettissement doit identifier l'immeuble visé et décrire les fins municipales auxquelles il pourra être acquis et que cet avis sera notifié au propriétaire;

QUE la Ville dédommagera la personne qui envisageait acquérir l'immeuble visé pour les dépenses raisonnables qu'elle avait engagées dans le cadre de la négociation du prix et des conditions de l'aliénation projetée.

4.3 Adoption des Politiques visant la protection des renseignements personnels

Résolution no 2024-247

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre implante actuellement un programme de gouvernance de l'information afin de lui permettre de se conformer aux exigences de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (la « Loi 25 ») qui a été sanctionnée et en conséquence, a modifié les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») et des différentes lois sur la vie privée qui s'appliquent à la Ville de La Sarre et aussi lui permettre de se conformer à ses nouvelles obligations contractuelles en matière de l'accès à l'information, la sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès demande à la Ville de La Sarre de se doter de règles de gouvernance, de politiques et de pratiques visant la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE conformément aux lois applicables, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (le « Comité ») désire que la Ville de La Sarre approuve et adopte plusieurs politiques et procédures en matière de protection, des renseignements personnels conformes aux modifications législatives apportées à la Loi sur l'accès par la Loi 25;

ATTENDU QU'à la suite de leur examen approfondi, le Comité approuve l'adoption et la mise en oeuvre de ses politiques et procédures au sein de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE les documents, politiques et procédures suivantes soient adoptés par la Ville de La Sarre :

- a) Politique-cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels;
- b) Politique de protection des renseignements personnels des employés;
- c) Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant un renseignement personnel;
- d) Procédure de demande d'accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels;
- e) Procédure relative à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage;
- f) Procédure de transfert de renseignements personnels hors Québec;
- g) Procédure relative à l'utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques;
- h) Politique de sécurité;
- i) Politique d'anonymisation et de dépersonnalisation;
- j) Procédure concernant l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
- k) Gabarit de rapport – évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

QUE les politiques suivantes soient adoptées par la Ville de La Sarre, publiées sur son site internet et diffusées par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées :

l) Politique de confidentialité et

m) Politique de gouvernance et de gestion des renseignements personnels;

D'autoriser le chargé de projet TI Monsieur Jonathan Belzil ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tous les documents utiles et nécessaires.

4.4 Abrogation de résolution 099-2024 - Autorisation pour versement de la contribution au projet de 24 logements de l'Office d'Habitation Lac Abitibi

Résolution no 2024-248

ATTENDU QUE la résolution 099-2024 Autorisation pour versement de la contribution au projet de 24 logements de l'Office d'Habitation Lac Abitibi n'est plus conforme aux nouvelles modalités de versements tels que spécifiés par le chargé de projets de l'Office d'Habitation Lac Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'abroger la résolution 099-2024.

4.5 Abrogation des résolutions 2023-150 et 2024-228

Résolution no 2024-249

ATTENDU toutes les modifications faites pour la demande de subvention pour la réalisation de l'étude de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'abroger les résolutions 2023-150 et 2024-228 afin de ne soumettre qu'une seule résolution .

4.6 Autorisation de signature - Convention d'aide financière du Programme de subvention au transport adapté (PSTA)

Résolution no 2024-250

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit signer la convention d'aide financière lui donnant droit au montant de 250 368 \$ à titre de contribution de base pour 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser le maire, Monsieur Yves Dubé, ou le directeur général Monsieur Christian Côté, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, la convention d'aide financière du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) tout document donnant plein effet à la présente résolution.

4.7 Dissolution de la Commission des loisirs

Résolution no 2024-251

ATTENDU QUE le maintien en opération de la Commission des loisirs n'apporte aucun avantage à la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le maintien en opération de la Commission des loisirs occasionne une charge administrative non négligeable;

ATTENDU QUE le maintien en opération de la Commission des loisirs nécessite un rapport d'audit;

ATTENDU QUE toutes les sommes inscrites aux livres de la Commission des loisirs seront transférées aux livres de la Ville de La Sarre et comptabilisées sous forme de fonds affecté pour le service Vie active et animation du milieu;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Commission des loisirs recommande la dissolution de la Commission et que le transfert des sommes à la Ville de La Sarre répond aux exigences stipulées à l'intérieur des lettres patentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

DE dissoudre la Commission des loisirs et de transférer les sommes inscrites aux livres de la Commission à la Ville de La Sarre.

4.8 Autorisation de tenue d'événement - Parade de Noël

Résolution no 2024-252

ATTENDU la demande d'autorisation pour une Parade de Noël qui se déroulera le samedi 23 novembre 2024, départ à 18 h;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la tenue d'une Parade de Noël le 23 novembre avec un départ à 18 h;

De mandater la conseillère, Madame Karine Goulet, comme représentante de la Ville de La Sarre sur le comité déjà en place pour la Parade de Noël;

D'autoriser le trajet de la parade : départ du Centre Le Retour, sur la 1re Avenue Est, circulation sur la rue Principale en direction sud jusqu'au Participarc, soit à l'intersection de la rue Principale et de la 12e Avenue Ouest;

D'autoriser l'accès au Participarc pour différentes activités suite à la parade.

4.9 Autorisation d'événement - La Grande Guignolée

Résolution no 2024-253

ATTENDU la demande d'autorisation d'événement pour l'activité : La Grande Guignolée, qui aura lieu à La Sarre sur la 2e Rue Est et la rue Principale le 5 décembre 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande d'événement.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt du rapport du maire

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvements de personnel

Résolution no 2024-254

ATTENDU QUE le service vie active et animation du milieu a besoin de personnel additionnel pour combler tous ses emplois étudiants au camp de jour à l'été 2024;

ATTENDU QUE le service vie active et animation du milieu a besoin d'un aide-sonorisateur;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

DE procéder à la nomination de Mélia Pépin en tant qu'aide-animatrice au camp de jour;

DE procéder à la nomination de Arnaud Huard-Tremblay à titre d'aide-sonorisateur au service vie active et animation du milieu.

6.2 Renouvellement du contrat - Coordonnatrice aquatique

Résolution no 2024-255

ATTENDU l'échéance du contrat de la coordonnatrice aquatique ainsi que l'entente de partage avec le Centre de services scolaire Lac-Abitibi pour ce même poste;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

De procéder au renouvellement du contrat de travail de Madame Céliane Trudel-Corriveau à titre de coordonnatrice aquatique pour la période du 2 septembre 2024 au 27 juin 2025;

De procéder au renouvellement de l'entente de partage de cette même ressource entre la Ville de La Sarre et le Centre de services scolaire Lac-Abitibi pour la même période ci-haut mentionnée.

6.3 Modifications à la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et de traitement des plaintes

Résolution no 2024-256

ATTENDU QUE tous les employeurs ont l'obligation de mettre à jour leur politique en matière de harcèlement psychologique ou sexuel d'ici le 27 septembre 2024;

ATTENDU QU'à partir de cette date, les politiques de prévention du harcèlement psychologique et sexuel, obligatoires depuis 2019, devront contenir obligatoirement de nouvelles dispositions minimales précises visant à encadrer la prévention et la prise en charge de ce genre de conduite par les employeurs selon la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le principe du résumé des modifications à apporter à la politique actuelle et que le document final soit adopté rétroactivement lors la prochaine séance d'octobre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 Offre de service - Étude gaz à effet de serre (GES) pour l'Aréna Nicol Auto

Résolution no 2024-257

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu une offre de service de TOROMONT/CIMCO pour la réalisation de l'étude de décarbonisation dans le cadre d'une diminution de consommation de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite diminuer sa consommation de GES et avoir une meilleure efficacité énergétique;

ATTENDU l'offre de service reçue de CIMCO en date du 31 mars 2023 pour une étude de décarbonation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver l'offre de service de CIMCO pour la réalisation de l'étude de décarbonation dans le cadre d'une diminution de consommation de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto, au montant de 62 000 \$ plus taxes payé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du service technique Monsieur Jean-Sébastien Fecteau, ou son remplaçant à signer tous les documents utiles et nécessaires en lien avec les études de diminution de GES et efficacité énergétique avec l'entreprise TOROMONT/CIMCO.

8.2 Programme de traitement d'eau, services techniques et analyses légionelles

Résolution no 2024-258

ATTENDU QU'il aura la visite d'un technicien de la Compagnie Magnus pour effectuer des prélèvements et analyses de l'eau du compresseur à l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU QU'il aura transmission d'échantillons d'eau pour fin d'analyse de la bactérie Legionella pneumophila en laboratoire;

ATTENDU QUE nous avons besoin de produits pour les traitements d'eau;

ATTENDU QU'un ajustement des équipements de traitement du système est nécessaire;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite retenir les services de la compagnie Magnus;

ATTENDU QUE le contrat de service avec la Compagnie Magnus au montant de 7 109,70 \$ taxes en sus est pour une durée de 8 mois;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

De donner le contrat à la compagnie Magnus de gré à gré;

D'autoriser Monsieur Alexandre Tardif, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre le contrat avec la compagnie Magnus au montant de 7 109,70 \$ taxes en sus à même le budget de fonctionnement.

8.3 Modification de la Résolution no 2023-155 Acceptation d'appel d'offre - Réservoirs à essence

Résolution no 2024-259

ATTENDU la résolution no 2023-155;

ATTENDU QU'un des objectifs du projet de réservoir à essence est de permettre le paiement par carte de crédit;

ATTENDU QUE le système de paiement par carte de crédit livré ne peut être mis en fonction en raison de changement de normes bancaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser un montant additionnel de 22 354.86 \$ taxes en sus au projet de réservoirs à essence de l'aéroport pour rendre fonctionnel le système de paiement par carte de crédit et de remplir l'objectif initial du projet.

8.4 Avenant au contrat de surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures de la 12e Avenue et de la rue Pagé
Résolution no 2024-260

ATTENDU l'appel d'offres no 2024-05 pour la réfection des infrastructures de la 12e Avenue (en partie) et de la rue Pagé (en partie);

ATTENDU QUE la Ville souhaite surveiller et contrôler la qualité des travaux sur ses infrastructures selon les règles de l'art;

ATTENDU QUE la firme AtkinsRéalis (anciennement SNC-Lavalin) est déjà mandatée pour la surveillance de ce projet et qu'un avenant no 2 a été accepté;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels prévus à l'origine sont insuffisants en raison des conditions réelles au chantier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter l'avenant no 3 au contrat de la firme AtkinsRéalis, au montant de 25 005.00 \$ avant taxes;

De financer la dépense à même le règlement d'emprunt no 11-2022;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Fecteau, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

8.5 Achat de chlorure de calcium
Résolution no 2024-261

ATTENDU QUE La Ville de La Sarre souhaite entretenir ses rangs avec un épandage d'abat poussière;

ATTENDU QUE le délai de réalisation ne permettait pas d'octroyer via un appel d'offres;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés aux fournisseurs principaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le contrat pour la fourniture de 40 sacs de 1000kg de chlorure de calcium soit octroyé, de gré à gré, à Sel Warwick au montant de 27 960.00 \$ taxes en sus.

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

9.1 Autorisation d'événement Le Grand défi Pierre Lavoie, La Grande marche
Résolution no 2024-262

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser la tenue de l'activité La Grande marche, le Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu, le samedi 19 octobre 2024. Départ du Participarc vers le sentier multifonctionnel.

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Entente intermunicipale de fourniture de services pour la protection contre l'incendie Ville de La Sarre-Ville de Rouyn-Noranda

Résolution no 2024-263

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et les villes pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE la loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services municipaux de sécurité incendie et d'en établir les conditions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'entériner l'entente entre la Ville de Rouyn-Noranda et la Ville de La Sarre pour la desserte de services contre les incendies afin d'établir les mécanismes d'entraide automatiques et sur demande;

D'autoriser le directeur service incendie et sécurité civile, Monsieur Luc Goudreau, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tous documents pertinents à cette entente.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Néré Théberge revient sur sa demande de connaître le salaire du directeur général. Il fait la lecture d'un article qui affirme que c'est public.

Il revient aussi sur le fait qu'à la séance spéciale de la semaine dernière Madame Manon Lacasse est venue rencontrer le directeur général de la Ville de La Sarre au sujet du marquage.

On l'informe qu'il a été convenu qu'en novembre, le directeur général fera un suivi à Madame Lacasse concernant les modifications qui pourraient être apportées.

M. Théberge et M. Jean-Baptiste Fournier reviennent sur la Clinique infirmière Nord-Ouest.

Une explication est à nouveau transmise énumérant les avantages d'offrir ce service (rapidité, attractivité, etc.)

Madame Louiselle Drouin demande s'il y aura réparations dans les rues de la ville ?

Oui bientôt dans les rues où il y a beaucoup de circulation telle que spécifiée par le directeur des services techniques.

Un parc à chiens est-ce quelque chose qu'on prévoit d'instaurer à La Sarre ?

Cela fait partie d'éventuels projets.

Demande si la Ville a eu des nouvelles au sujet de l'enquête sur le feu sur la rue Principale (Léo Pizza Cinéma ...)

Le tout est encore sous analyse par les assureurs.

Monsieur Alain Goulet demande pourquoi les lumières au coin de la Principale et de la 5^e ne sont pas réparées et pourquoi l'ajout des lignes à certaines intersections ?

On lui explique qu'un projet pilote a été mis en place et qu'il y aura évaluation à la fin du mois de novembre.

Madame Diane Aubin trouve qu'il y a moins d'espace pour circuler dû aux nouvelles lignes. Elle nous informe que sur la 2^e Rue, près de la Fromagerie, la rue (qui a été refaite) est déjà usée.

On l'informe que ce n'est pas la Ville qui traite cette rue, mais le Ministère du Transport.

Madame Debbie McNutt demande où en est rendue la Ville avec ses objectifs du développement durable et pourquoi la Ville travaille-t-elle avec l'organisme MUNI ?

Le conseil ne sait pas à quoi elle fait référence.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier : Puisque la MRC va s'occuper du recyclage, compostage ... est-ce que la construction de la route dans le Parc industriel sera aussi faite conjointement avec la MRC ?

Dossier en cours d'analyse.

Monsieur Fournier demande aussi pourquoi les listes de comptes de la Ville ne sont plus apportées aux séances comme avant.

Comme partout ailleurs, dans les autres villes, les comptes ne sont disponibles que sur demande (normalement par requête) et cette demande doit être faite à tous les mois par les citoyens intéressés.

Madame Liliane Bergeron qui demeure sur la rue Gabriel-Aubé a appelé le 911 et donné son adresse pour recevoir de l'aide et ceux-ci ont dit qu'ils ne trouvaient pas cette rue dans leur système.

Nous allons vérifier le pourquoi et lui revenir en privé.

Monsieur Denis Houle demande des informations au sujet de l'Office de l'Habitation (OH), veut savoir qui s'occupe de la location des appartements vacants et ce qui se passe avec la responsable ici à La Sarre et en Abitibi-Ouest.

Nous l'informons que l'OH est géré par la Société d'Habitation du Québec et ceux-ci financent cet organisme à 90 %.

Une lettre officielle sera envoyée à l'organisation et un suivi sera fait par le maire.

Monsieur Philippe Gagnon, responsable du baseball mineur de La Sarre demande s'il y a une ouverture de la part de la Ville de La Sarre pour les aider, car il y a un gros manque de plateaux sportifs à La Sarre.

On l'informe qu'il y a présentement préparation d'un plan pour répondre à la demande et que le tout sera discuté à la prochaine table de travail des élus en septembre.

Monsieur Normand Lessard informe les élus que l'asphalte en face de la nouvelle école a déjà des roulières.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2024-264

La prochaine séance est prévue le 8 octobre 2024 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 20 h 40.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière intérimaire